

CREDIT SUISSE FONDATION DE PLACEMENT

Uetlibergstrasse 233

Téléphone +41 44 333 48 48

Case postale 800

CH-8070 Zurich

www.credit-suisse.com

À l'attention des investisseurs du groupe de placement
CSF Real Estate Switzerland
(VN 1 312 300; 39 836 446)

Zurich, 25 mars 2024

Lettre aux déposants**Suspension de la distribution dans le groupe de placement CSF Real Estate Switzerland**

Madame, Monsieur,

Depuis l'adaptation du prospectus en 2018, les revenus dans le groupe de placement CSF Real Estate Switzerland sont distribués chaque année. Le passage de la capitalisation à la distribution a été effectué à l'époque afin de permettre aux investisseurs du groupe de placement d'obtenir régulièrement des liquidités sans devoir demander de restitution de l'ensemble de leurs droits.

La hausse des taux d'intérêt et des taux d'escompte a entraîné une pression sur les évaluations immobilières en Suisse. Le CSF Real Estate Switzerland n'est pas épargné par l'environnement de marché actuellement difficile. Bien que le portefeuille immobilier affiche une rentabilité stable, une gestion prudente des liquidités est essentielle dans cette situation. D'une part, il convient de maintenir une base de capital solide et de garantir la gestion durable du portefeuille. D'autre part, les coûts doivent également être gérés de manière efficace afin d'obtenir un rendement de placement attrayant pour les investisseurs du groupe de placement.

En renonçant à la distribution des revenus cette année, le groupe de placement doit disposer de capital supplémentaire afin d'avoir plus de marge de manœuvre pour une gestion optimale du portefeuille et la réduction du capital de tiers. Et surtout, afin de pouvoir saisir d'éventuelles opportunités pour les acquisitions immobilières.

La gestion de portefeuille de CSF Real Estate Switzerland a demandé, sur la base de cette situation initiale et des points susmentionnés, de suspendre la distribution ordinaire en 2024. La Commission de placement Valeurs immobilières Suisse et le Conseil de fondation considèrent la suspension de la distribution ordinaire comme une mesure à prendre dans l'intérêt des investisseurs.

En conséquence, le Conseil de fondation n'a approuvé pour l'instant la suspension de la distribution ordinaire que pour l'exercice 2024.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Si vous avez des questions, votre conseillère ou conseiller clientèle se tient volontiers à votre disposition.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

CREDIT SUISSE FONDATION DE PLACEMENT

Formulaire sans signature